



Étude d'exploitation des potentialités en termes de Zones d'Expansion des Crues Réunion de démarrage

03 juillet 2019 – Plaimpied-Givaudins

Compte-rendu sommaire des échanges

Participants :

Structure	Nom	fonction
Commune de Plaimpied-Givaudins	Patrick BARNIER	<i>maire</i>
Commune de Plaimpied-Givaudins	Gérard HELIX	<i>Adjoint au maire</i>
Commune de Saint Germain du Puy	Jacques CLOSTRE	<i>Adjoint au Maire</i>
Commune de Saint Germain du Puy	Gilles DESROCHES	<i>Conseiller</i>
Commune de Bourges / Agglo Bourges plus	Joaquim GUEDES	<i>Chef du service Voirie, réseaux</i>
Commune de Soye-en-Septaine	Corinne RATEL	<i>conseillère</i>
SI Vallée de l'Yèvre	Gilles BENOIT	<i>Président</i>
SI Vallée de l'Yèvre	Dominique TELLIEZ	<i>Vice-président</i>
SI Vallée de l'Yèvre	Jérémy JOLIVET	<i>Cellule animation</i>
SI Vallée de l'Yèvre	Justine CLAVREUL	<i>stagiaire</i>
SIAB3A	Claude DESOBLIN	<i>Vice-président</i>
SIAB3A	Pascaline BONNIN	<i>Chargée de mission</i>
SAGE Yèvre-Auron (Maire de Verneuil)	Jean-Marie DELEUZE	<i>Vice-président de la CLE</i>
SAGE Yèvre-Auron	Cécile FALQUE	<i>animatrice</i>

M. DELEUZE, Vice-président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants et remercie la commune de Plaimpied-Givaudins pour le prêt des locaux. Après un tour de table, il laisse la parole à Mme FALQUE, animatrice qui présente l'ordre du jour :

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE ZEC DU SAGE	1
2. ZONE D'ÉTUDE	1
3. CHOIX DES SITES	2
4. LE PHASAGE DE L'ÉTUDE ET SON CONTENU	2
5. ZOOM SUR LA ZEC YÈVRE-VIERZON-FOECY	2

Le support de présentation est joint au compte-rendu.

1. Contexte de l'étude ZEC du SAGE

Voir le support de présentation

2. Zone d'étude

Voir le support de présentation

3. Choix des sites

Voir le support de présentation + support de présentation de l'analyse exploratoire - EP Loire

Mme FALQUE indique qu'elle reprend la présentation de la veille de M. COLIN de l'Établissement Public Loire. Elle rappelle que l'analyse exploratoire de l'EP Loire, sur laquelle s'est appuyé le choix des sites, ne comprenait pas les cours d'eau < 30 km. Cela explique pourquoi il n'apparaît pas de zone d'expansion potentielle sur le cours du Moulon alors que le bassin semblerait s'y prêter par exemple.

4. Le phasage de l'étude et son contenu

Voir le support de présentation

M. GUEDES demande qui sélectionnera les sites qui feront l'objet de la phase 2 ? Est-ce que les communes auront leur mot à dire ? Mme FALQUE précise que cela se fera de façon collective, avec tous les types de collectivités : communes, communautés de communes, ou Agglo, et collectivité supra en charge de la GEMAPI, puisque c'est le cas sur le territoire avec le SIVY et le SIAB3A. De même, la thématique pouvant concerner différentes activités des collectivités et du territoire, environnement, urbanismes, voiries, réseaux, aménagement etc, elle les invite à faire appel à leurs différents services. Également elle donne l'exemple où sur le secteur de Vierzon, la SNCF et Vinci Autoroute sont associés aux réunions, leurs infrastructures étant dans la zone d'étude.

M. GUEDES demande comment se traduit concrètement une optimisation d'inondation ? Mme FALQUE répond que les solutions peuvent être multiples. Certaines peuvent relever de mesures de protection ou d'aménagements légers : augmenter, ou maintenir, la « rugosité » du fond de vallée pour que les eaux coulent moins vite, par un réseau de haies par exemple ; supprimer un merlon de curage ou une ancienne « diguette » pour améliorer la connexion entre le cours d'eau et le fond de vallée ; éviter l'implantation ou l'élévation de remblais routiers ou autre dans la vallée ; remplacer ou rajouter des passages hydrauliques sous un remblai etc. D'autres peuvent être plus conséquents : terrassements pour la constitution d'une « retenue » sèche etc. M. JOLIVET indique que certains types de ces actions sont déjà pratiqués par le SIVY avec une entrée gestion des milieux aquatiques.

M. GUEDES demande quels sont des financements possibles ? Mme FALQUE précise que le fond Barnier est mobilisable, mais principalement au travers du dispositif contractuel PAPI (*Programmes d'Actions de Prévention des Inondations*). Également, si clé d'entrée est la restauration des milieux aquatiques, les Contrats territoriaux (CTMA) des Syndicats peuvent prévoir des actions. Il existe d'autres outils, en fonction de la clé d'entrée de l'action.

M. GUEDES s'interroge sur les délais de réalisation de telles actions ? 10 ans ? M. BENOIT évoque en effet le moyen terme, cela peut aller plus vite, 3 à 5 ans, si ce sont des actions relevant plus de restauration du milieu et inscrites dans un CTMA.

M. BENOIT indique que les Syndicats de rivière, le SIVY et le SIAB3A, ont fait une proposition commune à Bourges Plus pour l'animation d'un PAPI d'intention.

5. Zoom sur la ZEC Yèvre-Bourges/Savigny

Les échanges portent sur la diapo 28 et la nécessité de découper la ZEC en au niveau de la confluence avec l'Ouatier. M. JOLIVET indique que l'Ouatier apporte finalement que peu de débits en crue, il connaît un marnage modéré et semble peu impacter le débit de crue de l'Yèvre. Il est équipé d'une station hydrométrique qui pourra apporter des éléments chiffrés. Par contre il lui semble que le Colin présente souvent des pics de crue important qui semble fortement concourir aux crues de l'Yèvre.

Il demande comment choisir entre la zone amont et aval ? Mme FALQUE précise que la phase 1 portera sur l'ensemble de la zone et que les éléments étudiés permettront de faire un choix entre les 2 sous-unités. Si le choix est d'étudier les 2 sous-unités au niveau de la phase2, il y aura une prestation complémentaire à chiffrer pour l'étude de concomitance des crues.

M. TELIEZ indique que cette étude va en appeler d'autres, qu'elle n'est que « fragmentaire » et qu'au regard de l'intérêt que semble apporter les Zones d'Expansion des Crues, il faudra peut-être se mobiliser pour en faire ailleurs.

M. JOLIVET fait part des nombreux bras de l'Yèvre sur le secteur, pas toujours topographiés par NCA sur les dwg qu'il a transmis au SAGE (*étude de restauration de la continuité écologique de l'Yèvre médian*). Il évoque par exemple le secteur en amont du moulin Rabot (Saint-Germain-du-Puy). Il indique également qu'il lui semble qu'il y ait des ouvrages hydrauliques sur la rocade, en plus des ponts sur les cours d'eau principaux.

6. Zoom sur la ZEC Auron-Bourges/Plaimpied

Mme RATEL rapporte le cas du moulin de Coulon qui a été inondé en 2016 alors qu'il ne l'avait jamais été jusque-là, selon les propriétaires. Les échanges portent sur le possible changement de propriétaires « récemment » qui n'auraient donc pas vécus la crue de 2001. Mme FALQUE indique que Coulon a peut-être été impacté par le remous des clapets du val d'Auron en 2016, car en 2001 les clapets s'étaient abaissés mais pas en 2016, faisant potentiellement remonter plus haut la zone influencée par le barrage. Mme BONNIN propose de se rapprocher de ces habitants pour savoir jusqu'à quelle hauteur ils ont été impactés en 2016.

Sur un autre sujet, Mme RATEL profite de la réunion pour partager son inquiétude concernant l'impact potentiel sur les eaux du stockage et de l'épandage des boues du méthaniseur de Plaimpied. M. BENOIT indique que les bassins de stockage sont généralement conçus pour qu'il n'y ait pas d'infiltration vers la nappe, comme par exemple sur le projet de rocade de Bourges. Le dossier a dû être suivi par les services de l'État et les conditions vérifiées. Justement, Mme RATEL indique que ce méthaniseur n'avait pas nécessité de dossier d'autorisation et de ce fait les éléments n'étaient pas communiqués au public. Mme FALQUE pense qu'il relève peut être de la nomenclature ICPE et indique que le site de la DDT publie aussi ces dossiers-là¹. Également que le plan d'épandage des digestats doit faire l'objet d'un dossier et qu'elle se renseigne sur ce point. M. BENOIT précise que l'épandage des boues est quelque chose de « classique », toutes les stations d'épuration du territoire épandent leurs boues. Par ailleurs M. HELIX précise que le méthaniseur digère des déchets verts agricoles. Il semble donc ne pas y avoir de molécules « nouvelles » du fait de ce méthaniseur.

¹ <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Les participants sont invités à **positionner sur des cartes** tous les aménagements, ouvrages, projets dont ils auraient connaissance et qui pourraient avoir un effet sur, ou être impactés par, l'expansion des crues.

Mme FALQUE précise que **toutes données topométriques** en format natif (dwg, shp, mif/mid etc.) que les participants voudraient bien transmettre de leurs aménagements, ouvrages etc., permettraient d'obtenir une modélisation plus réaliste.

Elle se rend disponible **pour aller sur le terrain** également ou récupérer **des clichés photos** (d'ouvrage, de crue etc).

M. DELEUZE remercie les participants pour leur présence et rappelle que le bureau d'étude, BRL Ingénierie, sera sur le terrain fin de semaine 30.